

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Carmignac Portfolio-Capital Plus Part A EUR acc (ISIN: LU0336084032)

un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio

Carmignac Gestion Luxembourg est la société de gestion de cet OPCVM.
Groupe Carmignac Gestion

■ Objectifs et politique d'investissement

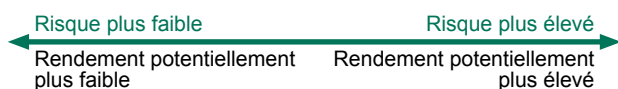
Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- ▶ L'objectif du compartiment est de surperformer de 2% son indicateur de référence sur une base annuelle.
- ▶ L'Indicateur de référence est l'EONIA capitalisé. Cet indice est la principale référence du marché monétaire de la zone euro et correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour publié par la Banque Centrale Européenne. Cet indice représente le taux sans risque de la zone euro.
- ▶ La typologie des différentes stratégies utilisées par le compartiment se décompose en :
 - des stratégies d'arbitrage : le portefeuille est construit à partir de positions acheteuses et/ou vendeuses sur les marchés de taux, des devises, des indices de matières premières par l'intermédiaire d'instruments financiers (à terme ou non) et sur la volatilité de ces produits, et
 - des stratégies d'investissement de l'actif : le compartiment investit majoritairement le portefeuille en obligations, titres de créance et instruments des marchés monétaires internationaux et particulièrement en obligations émises ou garanties par un Etat (sans contrainte géographique)
- ▶ Cette part est une part de capitalisation.
- ▶ L'univers géographique d'investissement du compartiment est mondial, pays émergents inclus.

Autres informations :

- ▶ Le compartiment peut également avoir recours aux produits dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, à des fins de couverture et/ou d'exposition au risque taux, devises, action et volatilité.
- ▶ Le compartiment peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- ▶ Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.
- ▶ L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

■ Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- ▶ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps
- ▶ La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- ▶ L'exposition aux risques de taux et de crédit explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.
- ▶ L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- ▶ **Risque de crédit :** Le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.
- ▶ **Risque de contrepartie :** Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- ▶ Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

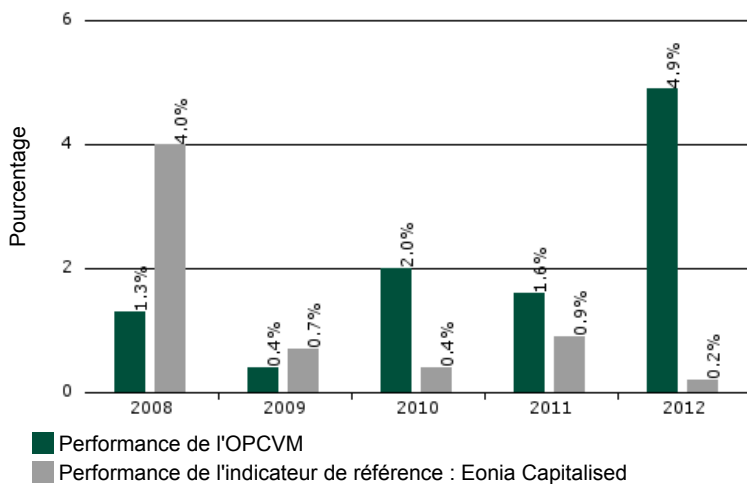
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.00%
Frais de sortie	0.00%
Frais de conversion	1.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.04%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	
10.00% de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'indicateur de référence (Eonia Capitalised) depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.67%	

Les frais d'entrée et de sortie et les frais de conversion affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2012. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- ▶ Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- ▶ La part de cet OPCVM a été créée en 2007.
- ▶ Les performances affichées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

- ▶ Le dépositaire de cet OPCVM est BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg.
- ▶ Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion Luxembourg, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : www.carmignac.com).
- ▶ La VL est disponible 24h/24h au +33 (0) 1 42 61 61 62 00 ou sur le site internet : www.carmignac.com
- ▶ Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- ▶ La responsabilité de Carmignac Portfolio ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio. L'OPCVM est constitué d'autres compartiments. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces compartiments dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet : www.carmignac.com
- ▶ Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de VL et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.
- ▶ Les actions de ce compartiment n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et au sens de la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).